

# Bornes armoriées en Forêt de Rambouillet



Randonnée n°378519

Une randonnée proposée par Netra

À la limite de la Forêt Domaniale de Rambouillet, l'Ancien Chemin de Nogent-le-Roy à Montfort-l'Amaury est jalonné de bornes datant de l'Ancien Régime et ornées de la fleur de lys. Cette courte randonnée, qui requiert un bon sens de l'orientation, part au cœur de la forêt à la recherche de ces bornes et s'achève dans une ambiance campagnarde.

<b>Durée :</b>	2h00	<b>Difficulté :</b>	Moyenne
<b>Distance :</b>	6.79km	<b>Retour point de départ :</b>	Oui
<b>Dénivelé positif :</b>	23m	<b>Activité :</b>	A pied
<b>Dénivelé négatif :</b>	23m	<b>Région :</b>	Vallée de Chevreuse
<b>Point haut :</b>	192m	<b>Commune :</b>	Grosrouvre (78490)
<b>Point bas :</b>	162m		

## Description

Départ au lieu-dit Les Haizettes, au carrefour de l'arrêt avec un oratoire et un arrêt de bus. Plusieurs possibilités de stationnement :

- Le long du large chemin forestier qui part à l'Ouest (en veillant à ne pas bloquer le passage aux barrières forestières).
- Sur un petit parking en face du n°39 de la Route des Haizettes (celle qui part à gauche quand on fait face à l'oratoire).
- Sur un autre petit parking plus loin sur cette même route (à la hauteur du nom "les Haizettes" sur la carte au 1/25000). Récupérer alors le chemin juste derrière le parking et le suivre à gauche (Sud).

**(D/A)** Face à l'oratoire, passer à droite et s'engager dans un large chemin forestier. Tourner immédiatement à gauche, passer une barrière forestière et emprunter Sud-Sud-Est le large chemin enherbé parallèle à la Route des Haizettes. Ce chemin se rapproche de la route (petit parking évoqué plus haut) puis oblique à droite. Passer une barrière forestière et prolonger en face sur la route D112. Après 150m environ, avant que la route ne descende, prendre à gauche la Route les Hayettes au Parc d'en Haut (panneau ; noter la différence d'orthographe pour Haizettes). Passer une nouvelle barrière forestière et suivre plein Sud une petite route goudronnée interdite aux véhicules à moteur.

**(1)** Au carrefour (poteau indicateur), prendre le premier chemin à gauche (Nord-Est). *Attention, ce chemin est peu marqué*, il part au pied (côté gauche) d'un arbre à deux minces troncs jumeaux. Suivre ce chemin fort enherbé jusqu'à l'angle d'une clôture au pied de laquelle se trouve la première borne armoriée.

**(2)** Poursuivre sur le sentier qui s'écarte de la clôture et obliquer à droite (Est-Sud-Est, azimut 120 pour être précis). Ignorer tout de suite un départ de sentier sur la gauche (Nord-Est), passer au pied d'un bouquet de trois bouleaux côté droit et poursuivre Est-Sud-Est sur le sentier enherbé. Après un passage humide, retrouver un chemin plus large. En gardant le cap Est-Sud-Est, croiser plusieurs petits fossés de drainage et quelques laies forestières.

**(3)** Au croisement en T aux limites des parcelles forestières n°s 17 et 20, tourner à gauche dans un large chemin enherbé. Suivre ce chemin entre deux belles futaies. Peu avant une barrière en bois, ignorer un vague départ sur la droite et aller jusqu'à la barrière qui délimite la Forêt Domaniale de Rambouillet et le Domaine de la Mornaie (privé).

**(4)** Tourner à droite et longer la barrière à main gauche.

*N.B. Il y a en fait deux chemins parallèles... Il est recommandé de suivre celui qui est le plus près de la barrière même si, par endroits, il est peu marqué et s'apparente à un fossé : d'une part, c'est là que se trouvent les bornes armoriées et, d'autre part, le chemin le plus éloigné se perd dans la végétation au-delà de la parcelle forestière n°12.*

## Points de passages

- D/A Les Haizettes - Oratoire, arrêt de bus**  
N 48.771091° / E 1.743717° - alt. 185m - km 0
- 1 Poteau du Roi**  
N 48.760328° / E 1.74339° - alt. 187m - km 1.27
- 2 Borne armoriée**  
N 48.761481° / E 1.747338° - alt. 190m - km 1.59
- 3 Croisement en T - Parcelles n°s 17 et 20**  
N 48.758906° / E 1.756485° - alt. 186m - km 2.32
- 4 Ancien Chemin de Nogent-le-Roy à Montfort-l'Amaury**  
N 48.762503° / E 1.757697° - alt. 185m - km 2.73
- 5 Route du Grand Veneur**  
N 48.766912° / E 1.767187° - alt. 183m - km 3.64
- 6 Route D112**  
N 48.772153° / E 1.765717° - alt. 179m - km 4.23
- 7 Intersection**  
N 48.770359° / E 1.75465° - alt. 174m - km 5.2
- D/A Les Haizettes - Oratoire, arrêt de bus**  
N 48.771105° / E 1.743739° - alt. 185m - km 6.79

Cheminer donc au mieux au Nord-Est en ignorant les départs sur la droite, la barrière fournissant un bon point de repère qu'il vaut mieux ne pas perdre de vue. À la hauteur de la parcelle n°12, la barrière de bois laisse place à une clôture barbelée. À l'angle de cette clôture (borne armoriée), laissez-la partir à gauche et continuez une cinquantaine de mètres en suivant de vagues traces. Obliquez à droite, traversez une "planche" bordée de petits fossés et débouchez sur un sentier enherbé.

(5) Suivre ce sentier sur la gauche (Nord) : c'est la route du Grand Veneur qui conduit au chêne du même nom. Passer alors une barrière forestière et continuer en face sur un chemin plus large entre deux clôtures, d'abord en forêt puis bordé d'une rangée d'arbres et entre des prés.

(6) Au bout de ce chemin, suivre la route D112 à gauche. Juste avant d'entrer à nouveau en forêt, quitter la route et s'engager à droite dans un chemin qui démarre entre deux clôtures (panneau "Décharge interdite"). Descendre tout en effectuant un arc de cercle vers la droite. En bas de la descente, tourner à gauche dans un chemin enherbé et longer un pré à main droite. Monter ensuite entre haie ou clôture à main gauche et champs à main droite, et ignorer un chemin venant de la droite.

(7) À l'intersection suivante, tourner à gauche et faire environ 400m pour bénéficier d'une vue sur le Château de la Mormaire et son parc. Revenir sur ses pas.

(7) Reprendre à gauche (Ouest) le chemin principal. Ignorer un chemin descendant à droite vers un bois et continuer tout droit vers des maisons. Le chemin laisse place à une ruelle goudronnée, suivre celle-ci jusqu'au carrefour avec l'oratoire (D/A).

## Informations pratiques

Chaussures de randonnée nécessaires. Éviter les périodes pluvieuses, le parcours en forêt pouvant être humide.

Ni point d'eau ni commerces repérés sur le parcours.

### Avertissement :

Certains tronçons forestiers, entre (1) et (3) et entre (4) et (5), s'effectuent sur des chemins peu marqués, enherbés ou encombrés de branchages, voire sur de vagues traces en sous-bois. **Ce parcours nécessite un bon sens de l'orientation.** C'est pour ces deux raisons que la randonnée a été classée Moyenne et non pas Facile comme sa modeste distance aurait pu le justifier.

Sur toute sa longueur, l'itinéraire est non balisé. Une carte au 1/25000 est indispensable (au minimum celle qui accompagne la présente description). Une boussole peut se révéler utile.

*Randonnée effectuée par l'auteur le 04 octobre 2016.*

## A proximité

- Belles futaies, sous-bois de fougères.
- Chêne du Grand Veneur, entre (5) et (6). Arbre au tronc d'un diamètre remarquable, mais apparemment en mauvaise santé...
- Bornes armoriées, entre (1) et (5). Ces bornes servaient à délimiter le domaine royal, la Forêt de Rambouillet, d'un domaine privé, celui de la Mormaire.
- Manoir de la Mormaire, sur l'aller-retour à partir de (7).
- Oratoire des Haizettes (D/A).

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-bornes-armoriees-en-foret-de-rambouillet/>





# LA CHARTE

du *visorandonneur*

## Préparation de sa randonnée



### BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



### CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



### S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

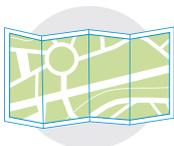
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



### PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

## Comportement pendant la randonnée



### RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



### RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



### RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



### REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



### RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



### ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



### GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



### LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.